



Remboursement des frais d'obsèques

Par **jemanel**, le **28/08/2011** à **09:35**

Bonjour,

Après le décès de notre père, dernier survivant, il semblerait que les frais d'obsèques peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement (total-partiel ou plafonné) auprès d'organismes, si on en fait la demande, car sujet peu connu de tous. De même il semblerait que, dans les fiches de paie, il y ait un prélèvement prévu à cet effet permettant un recours.

Quels sont les organismes à contacter (CRAM-SS-MSA....)

Merci.

Par **Nylu**, le **28/08/2011** à **12:21**

Je suis dans le même cas que vous, mon père vient de décéder, et si l'on peut se tourner vers des organismes pour rembourser les frais d'obsèques, j'en serais également intéressé. Cependant, je sais (et en attente de la réponse) que par la Sécu il y a justement un capital pour les frais d'obsèques.

Par **mimi493**, le **28/08/2011** à **12:46**

Il existe des aides sociales quand les circonstances sont exceptionnelles. La CAF peut allouer une prestation spéciale, diverses associations caritatives peuvent donner un peu d'argent, le

CCAS de votre ville aussi, ainsi que le CG directement.

Mais il doit s'agir de circonstances exceptionnelles. Passez par le service social du Conseil général, l'assistante sociale a la liste des asso et peut faire les demandes mais ça reste exceptionnel

Par **Nylu**, le **28/08/2011** à **13:17**

Je comptais justement contacter une assistante sociale du CG ce lundi.
Merci pour la réponse en tout cas.
Si de mon côté j'en apprend plus, je vous en ferais part.

Par **jemanel**, le **28/08/2011** à **15:49**

l'organisme à contacter est la caisse de retraite auquel était affilié le défunt.
réponse donnée via réseau internet.